

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Régulièrement convoqué le 25 mars 2021, le conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Michèle DORIN, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Alain BAMET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absents : Néant

Mme Michèle DORIN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 1^{er} mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Intervention de Mr EGGENSPIELER technicien forestier pour l'Office National des Forêts :**

Mr EGGENSPIELER est le technicien qui s'occupe depuis septembre 2020 des forêts de la commune qui ont été confiées à l'ONF soit 13ha08. La commune est liée à l'ONF par une convention d'aménagement forestier qui place ses bois sous le régime du code forestier. L'ONF exerce aussi, si besoin, un rôle de police sur nos bois.

Le coût de cette convention est de 2€ par hectares plus 10% du montant des travaux et des ventes de bois. En 2020 et 2021 il y a eu des ventes de bois, donc des frais.

L'ONF gère nos forêts en lien avec la commune. Les décisions prises le sont en concertation avec la commune. Pour toute décision, une délibération du conseil municipal est sollicitée (coupes, ventes, plantations...). La dernière convention étant échue en 2019, une nouvelle va être contractée. Le document nous sera remis en 2022.

Suite aux coupes récentes, il y a environ 4 ha à replanter et le technicien va nous proposer des scénarii avec éventuellement un « îlot d'avenir » permettant de diversifier les essences. Cette possibilité est subventionnée à 80%.

Certaines essences sont éliminées d'emblée en raison des maladies qui les détruisent avant leur maturité. L'ONF produira un document indiquant le programme de travaux à effectuer pour le replantage des parcelles mais la commune est libre de choisir un autre prestataire si elle le souhaite, à condition que celui-ci s'engage à suivre le protocole décrit dans le document.

- **Budget**

COMPTES DE GESTION BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES 2020 :

le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 du budget principal, boulangerie et lotissement, a été réalisée par le receveur de la Trésorerie de Cluny et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES 2020 :

Le maire présente le compte administratif 2020 du budget communal et des budgets annexes (boulangerie et lotissement)

Budget principal	Résultat reporté 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-122 449.48		96 807.65	-25 641.83
Fonctionnement	257 937.12	122 449.48	142 893.96	278 381.60

Budget boulangerie	Résultat reporté 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-6 594.73		498.32	-6 096.41
Fonctionnement	3 881.87	3 881.87	3 661.29	3 661.29

Budget lotissement	Résultat reporté 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement			-11 788.80	-11 788.80
Fonctionnement	-34 683.94		5 894.40	-28 789.54

Le maire sort de la salle et la 1^{ère} adjointe procède au vote du compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES 2020 :

Le maire propose l'affectation du résultat. Le bilan est positif.

L'affectation de résultat décidée par le conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte

administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

Budget principal	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	+142 893.96
Résultat Antérieur Reporté (2019)	+135 487.64
Résultat global de fonctionnement	+278 381.60
Solde d'exécution d'investissement 2020	--25 641.83
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	0
Besoin de financement	25 641.83
Décision d'affectation	
AFFECTATION : + 278 381.60	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	-25 641.83
Report de fonctionnement R002	252 739.77

Budget boulangerie	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	+3 661.29
Résultat Antérieur Reporté (2019)	0
Résultat global de fonctionnement	+ 3 661.29
Solde d'exécution d'investissement 2020	--6 096.41
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	0
Besoin de financement	3 661.29
Décision d'affectation	
AFFECTATION : + 3 661.29	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	3 661.29
Report de fonctionnement R002	0

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement.

Le maire expose le budget communal et ses annexes pour l'année 2021. Ces budgets sont soumis au vote du conseil municipal.

Le budget primitif 2021 est arrêté en équilibre comme suit :

Section Fonctionnement :	589 374.11
Section Investissement :	157 122

Le budget annexe boulangerie 2021 est arrêté en équilibre comme suit :

Section Fonctionnement :	4 800
Section Investissement :	6 096.41

Le budget annexe Lotissement 2021 est arrêté en équilibre comme suit :

Section fonctionnement :	98 129.48
Section investissement :	52 367.14

Questions diverses :

- **Réunion CIAS** : une réunion de bilan de l'année écoulée est programmée le 8 avril et Alain Bamet s'y rendra.
- **Bancs et tables** : un devis pour des bancs et tables en plastique recyclé est arrivé. Compte tenu du coût élevé et de la nécessité de fixer ce mobilier solidement pour ne pas se le faire dérober, il est décidé d'attendre de voir comment les habitants vont s'approprier l'espace de la place quand elle sera devenue piétonne.
- **Scolaire** :
 - ❖ Jeux à disposition des enfants dans les cours d'école : Pour l'instant les enfants de l'école primaire n'ont pas de jeux à leur disposition. La question de ce qui pourrait être installé se pose (problème des ballons qui vont dans la rivière, filets...). Un conseil d'école a eu lieu et le sujet a été évoqué.
 - ❖ L'arbre planté dans la cour de l'école primaire devra être vérifié.
 - ❖ L'aménagement du local de stockage de la maternelle est prévu pour 2021. En ce qui concerne le problème de déchets qui peuvent se retrouver dans le sable, une réflexion est à mener pour rechercher une solution intéressante.
- Demande de Mr Jaffre pour acheter une parcelle de bois sur laquelle il a un droit de passage : le conseil refuse de vendre cette parcelle qui nous a été donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.